

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le vingt huit du mois de mars à 20h00

Le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE ROUERGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MOUYSET René Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 21 mars 2024

Présents :Mme SADAKA L – Mme ROBERT BARRES -

Mr MOUYSET R - Mr MURATET J- Mr CALMETTES A-COUDERC P -
COUDERC JF – VIGUIER T- DURAISIN C -SANTOS A - MOUYSET JL

Absents avec procuration : Mr CHINCHOLLE F- Mr CHAUCHARD C

Absent : BARCELO L –

Secrétaire : SADAKA Laure

ORDRE DU JOUR

- Délibération : Vote Comptes de gestions et Comptes Administratifs 2023
- Délibération : Affectation du Résultats
- Délibération : Vote Budgets
- Délibération : Contribution Directe ; Votes des Taux
- Délibération : Redevance Assainissements 2023
- Délibération : Adoption du RPQS 2022 du Liort Jaoul
- Délibération : Création de poste à 35h d'un agent Technique principal 2eme classe

- Questions diverses

DELIBERATION 1 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2023

Délibération approuvant le compte administratif

Sous la présidence de Mr Philippe COUDERC adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Assainissement 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 43 376.43 €

Recettes 86 712.04 €

Excédent de clôture : 43 335.61 €

Excédent antérieur 21 426.00 €

Investissement

Dépenses 63 386.35 €

Recettes 22 096.71 €

Restes à réaliser : 36 000.00 €

Déficit de clôture : - 41 289.64 €

Excédent antérieur : 2 302.13 €

Solde exécution d'investissement : 38 987.51 €

Hors de la présence de M. René MOUYSET, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe Assainissement 2023.

Délibération approuvant le compte de gestion

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

DELIBERATION 2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2023

Délibération approuvant le compte administratif

Sous la présidence de Mr Philippe COUDERC, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 606 703.81 €

Recettes 784 546.97 €

Excédent de clôture : 177 843.16 €

Excédent antérieur : 49 688.66 €

Investissement

Dépenses 346 508.09 €

Recettes 348 037.92 €

Excédent de clôture : 1 529.84 €

Déficit antérieur : - 6 046.61 €

Restes à réaliser Dépenses : 160 000.00 €

Recettes : 50 000.00 €

Besoin de financement : - 114 516.78 €

Hors de la présence de M. René MOUYSSSET, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

DELIBERATION 3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE COUDERQUET 2023

Délibération approuvant le compte administratif

Sous la présidence de Mr Philippe COUDERC, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe lotissement le Couderquet 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 5 460.69 €

Recettes 0 €

Excédent de clôture - 5 460.69 €

Déficit antérieur - 915.31 €

Investissement

Dépenses 0 €

Recettes 0 €

Déficit de clôture : 0 €

Déficit antérieur : - 14 467.67 €

Besoin de financement : - 30 558.76 €

Hors de la présence de M. René MOUYSSSET, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe lotissement le Couderquet 2023.

Délibération approuvant le compte de gestion

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

DELIBERATION 4 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE STATION SERVICE 2022

Délibération approuvant le compte administratif

Sous la présidence de Mr Philippe COUDERC adjoint chargé de la préparation des documents Budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Station-service 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 316 496.35 €

Recettes 301 013.49 €

Excédent de clôture : - 15 462.86 €

Déficit antérieur : 0 €

Investissement

Dépenses 0 €

Recettes 3 006.77 €

Déficit de clôture 2022 3 006.77 €

Déficit 2023 - 14 751.43 €

Dépenses : 0 €

Besoin de financement 11 744.66 €

Hors de la présence de M. René MOUYSET, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe Station-Service 2023.

Délibération approuvant le compte de gestion

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

DELIBERATION 5 :

COMMUNE DE SAUVETERRE	Service <i>Assuissment</i>	5
Code INSEE		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de René MOUYSET, Président.

Nombre de ...

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 64 582.05 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	43 335.81 €
b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	21 245.44 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	64 582.05 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	-38 987.51 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-38 000.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-74 987.51 €
AFFECTATION (2) - d.	64 582.05 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1063 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	64 582.05 €
3) Report en exploitation R 002	0.00 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-50 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par René MOUYSET, compte tenu de la transmission Maire, le 28/03/2024 et de la publication le 28/03/2024.

A Sauveterre de Rouergue, le 28/03/2024.

DELIBERATION 6 :

Code INSEE	COMMUNE DE SAUVETERRE Collectivité <i>Commune</i>	6
------------	--	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU ASSEMBLÉE
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Le Assemblée réuni sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 227 531.82 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : *14*
Nombre de membres présents : *11*
Nombre de suffrages exprimés : *14*
VOTES : Contre 0 Pour *14*

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	177 843.16 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	49 688.66 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	227 531.82 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-4 516.78 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-110 000.00 €
Besoin de financement F	=D+E -114 516.78 €
AFFECTATION = C	=G+H 227 531.82 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	114 516.78 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	113 015.04 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

DELIBERATION 7 :

Code INSEE	COMMUNE DE SAUVETERRE Collectivité <i>Calvados</i>	7
------------	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU ASSEMBLÉE
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Le Assemblée réuni sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0.00 €
- un déficit de fonctionnement de : -6 376.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	14
VOTES : Contre 0 Pour	14

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-5 460.69 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-915.31 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	-6 376.00 €
D Solde d'exécution d'investissement	-30 558.76 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -30 558.76 €
AFFECTATION = C	=G+H 0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	6 376.00 €

DELIBERATION 8 :

Code INSEE	COMMUNE DE SAUVETERRE Station service	8
------------	--	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0.00 €
- un déficit de fonctionnement de : -15 482.86 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre 0 Pour 14

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-15 482.86 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	-15 482.86 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-11 744.66 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -11 744.66 €
AFFECTATION = C	=G+H 0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	15 482.86 €

DELIBERATION 9 : APPROBATION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif annexe Assainissement arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 88 301.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 135 258.52 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	88 301.00	88 301.00
Section d'investissement	135 258.52	135 258.52
TOTAL	223 559.52 €	223 559.52 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 18/03/2024,

Vu le projet de budget primitif annexe assainissement

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif annexe Assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	88301.00	88 301.00
Section d'investissement	135 258.52	135 258.52
TOTAL	223 559.52 €	223 559.52 €

DELIBERATION 10 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL COMMUNAL 2024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif principal arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 885 642.54

Dépenses et recettes d'investissement : 653 996.54

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	885 642.54	885 642.54
Section d'investissement	653 996.54	653 996.54
TOTAL	1 539 639.08 €	1 539 639.08 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 13/03/2023,

Vu le projet de budget primitif

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif principal arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	885 642.54	885 642.54
Section d'investissement	653 996.54	653 996.54
TOTAL	1 539 639.08 €	1 539 639.08 €

DELIBERATION 11 : APPROBATION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE COUDERQUET 2024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif annexe Lotissement Le Couderquet arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 140 422.54 €

Dépenses et recettes d'investissement : 175 900.96 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	140 422.54	140 422.54
Section d'investissement	175 900.96	175 900.96
TOTAL	316 323.50 €	316 323.50 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 18/03/2024,

Vu le projet de budget primitif annexe Lotissement Le Couderquet

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif annexe Lotissement Le Couderquet arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	140 422.54	140 422.54
Section d'investissement	175 900.96	175 900.96
TOTAL	316 323.50 €	316 323.50 €

DELIBERATION 12 :

Objet de la délibération APPROBATION DU BUDGET ANNEXE STATION SERVICE 2024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif annexe Station-Service arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 353 477.52 €

Dépenses et recettes d'investissement : 11 744.66 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	353 477.52 €	353 477.52 €
Section d'investissement	11 744.66 €	11 744.66 €
TOTAL	365 222.18 €	365 222.18 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 11/03/2024,

Vu le projet de budget primitif annexe Station-Service

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif annexe Station-Service arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	353 477.52 €	353 477.52 €
Section d'investissement	11 744.66 €	11 744.66 €
TOTAL	365 222.18 €	365 222.18 €

DELIBERATION 13 : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux des taxes pour l'année 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux du foncier bâti, du foncier non bâti, taxe habitation sur les résidences secondaires, pour cette année les taux seront :

Taux 2024

Taxe sur le foncier bâti	35.95
Taxe sur le foncier non bâti	99.75
Taxe Habitation	
Sur les résidences secondaires	8.23

DELIBERATION 14 : REDEVANCE ASSAINISSEMENT - RECETTE 2025

Mr le Maire rappelle le mode de calcul de la redevance assainissement et rappelle que la part variable par m3 d'eau est à 1.05 € et que la part redevance fixe par compteur est de 60 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas l'augmenter pour l'année 2025.

- **Redevance fixe par compteur et par an est 60€**
- **part variable par m3 d'eau reste à 1.05 €**

Ce tarif s'applique au 1^{er} Janvier 2025.

DELIBERATION 15 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SIAEP Liort Jaoul

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2021 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du SIAEP du Liort Jaoul.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Adopte le rapport 2021 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du SIAEP du Liort Jaoul.

DELIBERATION 16 : Création de poste à 35h d'un agent Technique principal 2eme

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;
Vu le tableau des effectifs ;

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ en retraite de Monsieur Duraisin Patrick, il convient de renforcer les effectifs du service d'agent technique.

Le Maire, propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'agent technique principal 2 -ème classe à temps complet 35 heures par semaine, pour à compter du 02 mai 2024.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE,

Cadre d'emploi : AGENT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES

SIGNATURES :

LE MAIRE

Mouysset René

SECRETAIRE DE SEANCE

SADAKA Laure